

COMMISSION DE DISCIPLINE

Séance du 18 /01/2016

Les membres présents : DJENIDI HABIB OUMIMOU MED - TAKHI
OUSSAMA

I. TRAITEMENT DES AFFAIRES

N° AFF	Rencontre	Du	Lieu	Honneur/Pré-Honneur
	GSB/CSML	15/01/2016	ELHOUITA	PRE HONNEUR
01	<p>Réserves formulée par le club CSML, sur la participation du joueur TALEB SALIM lic N° 24027 GSB, au motif que ce joueur aurait dissimilé son identité le jour du match.</p> <p style="text-align: center;">En la forme : Recevable Au fond : Fondée</p> <p>-Attendu qu'après Vérification des photos du joueur TALEB SALIM, celle détenue au niveau de la ligue (dossier du joueur) et la CARTE NATIONAL ORIGINAL du joueur TALEB SALIM, il a été constaté que celles-ci ne sont pas Identiques.</p> <p><u>Par ces motifs la commission décide Art92 RCFA :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Match perdu par pénalité au club GSB pour en attribuer le gain au club CSML qui marque 03 buts et 03 points. -Défalcation trois (03) points pour le club GSB. -Un (01) an de suspension ferme au joueur TALEB SALIM. -Un (01) Mois de suspension fermes au secrétaire du club GSB. -Amende de Dix mille dinars (10.000 DA) payable dans un mois A/C du 20/01/2016. <p style="text-align: center;"><u>RCFA = (Règlement des championnats de football amateur)</u></p>			
72	GSB/CSML	15/01/2016	ELHOUITA	PRE HONNEUR
	<p>GUETAL HICHAM Lic 17020 EQ CSML 01Match ferme pour Cumul cartons. BOUTERFAIA BOUBAKEUR Lic 24016 EQ GSB Avertissement pour CAS. BENDOUMA HOUSSAM Lic 17036 EQ CSML Avertissement pour CAS.</p>			